

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN-DEBAT**  
**SEANCE N° 2019.02 DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme FERNANDEZ Consuelo, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. IBORRA François, Mme MAUVEZIN Françoise, M. LAGARDELLE Gilles, M. MANSE Jean-Luc, M. CHAMPAGNE Sylvain, Mme SANSOULET Monique, M. MAZET Serge, M. SCHAEFFER Fabrice, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. MATUT Pascal, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

**PROCURATIONS** : M. LOUPRET Yves à Mme RIVALETTO Claudine ; Mme PALOMINO Hélène à M. IBORRA François, Mme OLALLA Anne-Marie à M. PEDEBOY Jean-Christian.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme RIVALETTO Claudine.

Approbation du compte-rendu du 26 février 2019 : Pas d'observations. Adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE signale qu'il convient, compte-tenu de la présence du public, de prendre l'ordre du jour à l'envers et de commencer par la question n°12 « motion contre la création d'une décharge à ANGOS ».

M. LE MAIRE fait lecture du courrier transmis par le Préfet. Il propose au public de disposer des adresses mail par le biais du secrétariat. Aujourd'hui, la commune est en mesure de présenter le dossier et de se déterminer après les remarques faites par M. DELMAS (ancien directeur de la DRIRE).

M. DELMAS présente à l'écran les données du problème (ci-joint documents présentés). C'est une procédure qui a des points négatifs. Inconvénients :

- Stabilité des déchets (obligatoire, car les déchets peuvent glisser dans le ruisseau et dans la station d'épuration).
- Pas de déchets sur une pente.
- Présence de la clinique à 300 mètres, émission de bruits, pas d'émergence de plus de 5 décibels (pérennité de la clinique ?)
- Non présence de personnel ; barrière manipulée à distance. Il faut une personne physique et formée.
- Décharge privée, Un avantage pour l'entreprise. C'est pour la Routière et filiale.
- Réaménagement : la méthode prévue n'est pas adaptée.
- Une seule voie d'accès au site.

Administrativement, le Préfet ne devrait pas donner son aval.

M. SONNEVILLE : « La filiale c'est VINCI. C'est un auto-contrôle par la Routière. Un bassin sans contrôle. Les déchets seront constitués par n'importe quoi. Il est prévu 2 camions/jour. C'est problématique parce qu'il n'y a pas de contrôle. »

Mme SCHNEIDER : « L'eau est montée très haut lors des derniers orages de juin 2018, info apportée par le Maire d'ANGOS. Inondation avec les routes, donc l'Ousse a débordé. Le déchargement pour combler un trou mais en hauteur. »

M. DELMAS : « la moyenne c'est 2 camions/jour mais c'est une moyenne. L'analyse des déchets doit être effectuée. »

M. LE MAIRE : « Si ce projet devait aboutir, il faudrait faire ceci ou cela ; Je ne veux pas l'entendre ; c'est pour nous un problème environnemental grave. »

M. LE MAIRE a signalé au Maire d'ANGOS que les inconvénients sont pour BARBAZAN-DEBAT (Il en a convenu).

« Le Préfet nous reçoit le 9 avril en présence de la DREAL.

La circulation et ses dangers : c'est très évident et c'est très dangereux – alerte du Conseil Départemental pour que les techniciens interviennent.

Dans une procédure simplifiée, le Préfet peut donner un avis (voir la porcherie d'OSSUN). J'espère que le Préfet ne donnera pas un avis favorable ; il y a trop d'anomalies. »

M. DELMAS : « La délibération comprend deux parties, la porcherie a tous les points respectés. 2 pétitions qui circulent et remportent un fort succès. »

Mme SCHNEIDER : « Il y a 400 signatures ».

M. LE MAIRE propose l'avis du Conseil Municipal. Si le vote est positif, M. LE MAIRE portera la délibération à M. le Préfet le 9 avril. Il n'est pas impossible qu'il y ait une enquête publique avec des études d'impacts et là on ne pourra juger de rien.

M. DELMAS présente l'avis et M. LE MAIRE distribue les documents.

Lecture de l'avis.

M. LE MAIRE revient sur la proposition de M. SONNEVILLE : on peut rajouter à l'article 20 -1<sup>er</sup> alinéa « nous rappelons que le 13 juin 2018, lors des inondations, le chemin des Coustères dans sa partie basse à hauteur de la décharge, le chemin a été littéralement défoncé. »

Mme SCHNEIDER signale que le ruisseau a été curé.

M. DELMAS présente les photos concernées.

Vote à l'unanimité contre le projet.

M. LE MAIRE propose de reprendre l'ordre du jour.

### **OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

M. LE MAIRE : « L'ONF voudrait récupérer l'argent de la vente de bois. Nous n'aurons plus trace de rien et la commune sera pénalisée.

Je vous propose de rester comme par le passé et que l'ONF ne reçoive pas l'argent. »

M. BEZ : « C'est une mesure de rétorsion : si l'on refuse de payer à l'ONF, il pourrait ralentir l'activité dans nos bois. »

M. LE MAIRE : « L'ONF veut fixer les prix et procéder aux ventes de bois. Les plans d'abattage sont faits et nous ne mettons pas en cause la compétence de l'ONF. »

Vote à l'unanimité.

## **FINANCES**

M. LE MAIRE aborde les points Finances et Annexes. Il remercie Mme GERONIMO pour son efficacité dans l'élaboration du budget et de ses recherches pour donner satisfaction aux besoins communaux demandés par les élus.

M. DELMAS présente le budget.

Dépenses : trois grands domaines = le pôle santé, les routes, l'éclairage public.

Recettes 2018 : 332 762 €.

### **BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Investissement : 67 856.22 € - Fonctionnement : 382 427.79 € - Recettes : 189 817.53 €.

Vote à l'unanimité.

Mme RIVALETTO signale à M. LE MAIRE, qui est sorti durant le vote, que le Conseil Municipal donne lui quitus pour sa gestion.

### **BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR**

Présentation par M. DELMAS.

Vote à l'unanimité.

### **BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**

Présentation par M. DELMAS. Pas d'observations.

Vote à l'unanimité.

### **FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019**

Présentation par M. DELMAS. Les taux restent les mêmes.

Vote à l'unanimité.

### **CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Présentation par M. DELMAS. Pas d'observations.

Vote à l'unanimité.

### **BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET 2019**

M. DELMAS détaille :

- Présentation des taxes locales : taxe habitation à 8.70% - taxe foncière à 10.08% - Non bâti à 80.54% (mais ressource très faible pour la commune). On a une augmentation de 40 000 € environ grâce aux maisons nouvelles.
- Vote chapitre 65 : 516 000 € augmentation due aux Foyers Ruraux 31/65.
- Tableau des dépenses de fonctionnement : le Compte Administratif est en augmentation de 2.7%.
- Investissement – dépenses : budget de 2 854 175.00 €.
- Investissement – recettes.
- Etat de la dette.

M. LE MAIRE remercie M. DELMAS et demande s'il y a des observations. Il y a eu des mini ajustements dans le DOB et en Commission.

Pas d'observation. Vote à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Présentation par M. DELMAS. Vote à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE : COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR**

Présentation par M. DELMAS. Vote à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**

Présentation par M. DELMAS. Vote à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE : VOTE DU BUDGET 2019**

Présentation par M. DELMAS. Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PÉDEBOY Jean-Christian		MANSE Jean-Luc	
RIVALETTO Claudine		OLALLA Anne-Marie	PEDEBOY Jean-Christian
BEZ Bernard		CHAMPAGNE Sylvain	
FERNANDEZ Consuelo		SANSOULET Monique	
LOUPRET Yves	RIVALETTO Claudine	MAZET Serge	
RODRIGUEZ Rose-Marie		SCHAEFFER Fabrice	
DELMAS Claude		LARROUY Michel	
POUYENNE- VIGNAU Régine		DARRÉ Michèle	
IBORRA François		MATUT Pascal	
MAUVEZIN Françoise		SONNEVILLE Didier	
LAGARDELLE Gilles		SCHNEIDER Christianne	
PALOMINO Hélène	IBORRA François		